



**BNP PARIBAS**  
**PERSONAL FINANCE**



**RAPPORT FINANCIER DU 1<sup>ER</sup> SEMESTRE 2012**

# SOMMAIRE

<b>RAPPORT D'ACTIVITE DU 1<sup>ER</sup> SEMESTRE 2012</b>	<b>3</b>
<b>ETATS FINANCIERS CONSOLIDES AU 30 JUIN 2012</b>	<b>5</b>
<b>RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'INFORMATION FINANCIERE SEMESTRIELLE 2012</b>	<b>40</b>
<b>ATTESTATION DU RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL</b>	<b>45</b>

## RAPPORT D'ACTIVITE DU 1<sup>er</sup> SEMESTRE 2012

### **I - EVOLUTION DE PERIMETRE**

Les principaux effets de périmètre, au premier semestre 2012, sont la cession de Laser Contact et de la participation de Banco BGN dans CPVP Ltda au Brésil.

En 2011 étaient principalement intervenues les cessions de Cofiparc le 28 mars, de Banque Casino le 1<sup>er</sup> juillet, de Cetelem Maroc et BMCI Crédit Conso le 21 juillet.

### **II - ACTIVITE**

La production de financements nouveaux du premier semestre 2012, qui s'élève à 11,7 milliards d'euros, est en retrait de 18,8 % par rapport au premier semestre 2011.

La production de crédit à la consommation diminue de 4,8 % à 10,8 milliards d'euros (3,4 % à périmètre constant) dans des marchés globalement en baisse, quand la production de crédit immobilier chute de 71,2 % à 877 millions d'euros dans la continuité des plans d'adaptation engagés.

En matière de production de crédit à la consommation l'Italie, l'Allemagne et l'Europe centrale continuent de se montrer dynamiques malgré l'environnement économique peu favorable.

Les encours à la clientèle nets<sup>1</sup> diminuent de 1,1 % à 75,1 milliards d'euros au 1<sup>er</sup> semestre 2012. Par activité, les encours de crédit à la consommation sont en retrait de 0,9 % tandis que les encours immobiliers, reculant de 1,4 %, poursuivent leur baisse dans le cadre du plan d'adaptation.

### **III - RESULTATS**

Au 1<sup>er</sup> semestre 2012, les comptes consolidés du groupe BNP Paribas Personal Finance intègrent les évolutions de périmètre mentionnées précédemment, dont les principales en termes d'impact sur le résultat d'exploitation concernent les cessions de Laser Contact au premier semestre 2012 et Banque Casino sur 2011.

Dans un contexte économique peu favorable le résultat d'exploitation ressort à 420 M€, en diminution de 10,8 % par rapport au 1<sup>er</sup> semestre 2011 :

- Le produit net bancaire ressort à 2 177 M€ au 1<sup>er</sup> semestre 2012, en baisse de 8,3 % par rapport à 2011 en raison notamment des évolutions réglementaires en France. Hors impact des effets périmètre les plus significatifs, le PNB diminue de 7,2 % ;
- Les frais généraux sont en baisse de 1,2 % à 1 090 M€. Hors impact du coût des plans d'adaptation pour un montant de 37 M€ au 1<sup>er</sup> semestre 2012 et des effets périmètre les plus significatifs, les frais généraux sont en diminution de 2,9 % ;
- La charge du risque décroît de 16,7 % à 667 M€ ; BNP Paribas Personal Finance bénéficie des efforts déployés depuis deux ans pour améliorer la qualité de sa production et renforcer les dispositifs de recouvrement.

La contribution des sociétés consolidées par mise en équivalence augmente de 27,8 %. Retraitée des effets de périmètre, la hausse revient à 6,7 %.

Les gains nets sur autres actifs immobilisés s'élèvent à 5 M€ au 1<sup>er</sup> semestre 2012, contre 9 M€ au 1<sup>er</sup> semestre 2011.

Le résultat avant impôt ressort à 444 M€, soit une baisse de 11,7 %, après prise en compte de la dépréciation de l'écart d'acquisition sur Laser Pays-Bas pour un montant de 27 M€. Dans un contexte défavorable, BNP Paribas Personal Finance maintient donc sa capacité bénéficiaire.

<sup>1</sup> Sur base des comptes consolidés.

Après prise en compte d'un impôt sur les bénéfices de 164 M€ et d'intérêts minoritaires à hauteur de 22 M€, le résultat net part du Groupe ressort à 258 M€, en baisse de 7,5 % par rapport au 1<sup>er</sup> semestre 2011.

#### **IV – GESTION DES RISQUES FINANCIERS**

Les modalités de gestion des risques sont exposées dans la note 4 des états financiers consolidés au 31/12/2011.

#### **V – PERSPECTIVES**

Personal Finance poursuit l'adaptation de ses modèles au nouvel environnement économique et réglementaire avec notamment :

- le déploiement du modèle Cetelem Banque en France et en Italie, afin de favoriser la fidélisation de la clientèle et la commercialisation de produits d'épargne et de prévoyance ;
- la mise en œuvre de plans d'adaptation en crédit immobilier ;
- le développement des projets industriels en partenariat avec BPCE.

#### **VI – EVENEMENTS POST-CLOTURE**

Néant.



**BNP PARIBAS**  
**Personal Finance**



## **ETATS FINANCIERS CONSOLIDES**

---

**Premier semestre 2012**

# SOMMAIRE

<b>ETATS FINANCIERS CONSOLIDES</b>	<b>7</b>
<b>COMPTE DE RESULTAT DU PREMIER SEMESTRE 2012</b>	<b>7</b>
<b>ETAT DU RESULTAT NET ET DES VARIATIONS D'ACTIFS ET PASSIFS COMPTABILISEES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES</b>	<b>8</b>
<b>BILAN AU 30 JUIN 2012</b>	<b>9</b>
<b>TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE RELATIFS AU PREMIER SEMESTRE 2012</b>	<b>10</b>
<b>TABLEAU DE PASSAGE DES CAPITAUX PROPRES DU 1ER JANVIER 2011 AU 30 JUIN 2012</b>	<b>11</b>
<b>NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS</b>	
<b>1. RESUME DES PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES PAR LE GROUPE</b>	<b>12</b>
1.a Normes comptables applicables	12
1.b Principes de consolidation	12
1.c Actifs et passifs financiers	16
1.d Immobilisations	24
1.e Contrats de location	25
1.f Actifs non courants détenus en vue de la vente	26
1.g Avantages bénéficiant au personnel	27
1.h Paiement à base d'actions	28
1.i Provisions de passif	29
1.j Impôt courant et différé	29
1.k Tableau des flux de trésorerie	30
1.l Utilisation d'estimations dans la préparation des Etats Financiers	30
<b>2. NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT DU PREMIER SEMESTRE 2012</b>	<b>31</b>
2.a Marge d'intérêts	31
2.b Commissions	32
2.c Produits et charges des autres activités	32
2.d Coût du risque	32
2.e Impôt sur les bénéfices	33
<b>3. INFORMATIONS SECTORIELLES</b>	<b>34</b>
<b>4. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES</b>	<b>35</b>
4.a Evolution du capital	35
4.b Périmètre de consolidation	36
4.c Variation de la part du Groupe et des actionnaires minoritaires dans le capital et les réserves	39

# ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

établis selon les Normes comptables IFRS adoptées par l'Union Européenne

Les états financiers consolidés du Groupe BNP Paribas Personal Finance sont présentés au titre des premiers semestres 2012 et 2011. Il est précisé que le premier semestre 2010 est consultable dans le rapport financier semestriel 2011, disponible sur le site des Journaux Officiels (site d'informations réglementées défini par le règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers, [www.info-financiere.fr](http://www.info-financiere.fr)).

## COMPTE DE RESULTAT DU PREMIER SEMESTRE 2012

En millions d'euros	Notes	1er semestre 2012	1er semestre 2011
Intérêts et produits assimilés	2.a	3 012	3 101
Intérêts et charges assimilées	2.a	(1 298)	(1 291)
Commissions (produits)	2.b	537	616
Commissions (charges)	2.b	(101)	(94)
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la valeur de marché par résultat		2	(3)
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente et autres actifs financiers non évalués en valeur de marché		2	1
Produits des autres activités	2.c	71	95
Charges des autres activités	2.c	(48)	(50)
<b>PRODUIT NET BANCAIRE</b>		<b>2 177</b>	<b>2 375</b>
Charges générales d'exploitation		(1 041)	(1 055)
Dotations aux amortissements et aux provisions pour dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles		(49)	(48)
<b>RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION</b>		<b>1 087</b>	<b>1 272</b>
Coût du risque	2.d	(667)	(801)
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>420</b>	<b>471</b>
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence		46	36
Gains ou pertes nets sur autres actifs immobilisés		5	9
Ecarts d'acquisition		(27)	(13)
<b>RESULTAT AVANT IMPOT</b>		<b>444</b>	<b>503</b>
Impôt sur les bénéfices	2.e	(164)	(186)
<b>RESULTAT NET</b>		<b>280</b>	<b>317</b>
dont intérêts minoritaires		22	38
<b>RESULTAT NET, PART DU GROUPE</b>		<b>258</b>	<b>279</b>
Résultat par action		3,98	4,31
Résultat dilué par action		3,98	4,31

# ETAT DU RESULTAT NET ET DES VARIATIONS D'ACTIFS ET PASSIFS COMPTABILISEES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

En millions d'euros	1er semestre 2012	1er semestre 2011
Résultat net	280	317
Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres	(49)	(17)
- Eléments relatifs aux variations de parités monétaires	(18)	(24)
- Variations de valeur des actifs financiers disponibles à la vente	6	4
- Variations de valeur différées des instruments dérivés de couverture	(7)	8
- Variations de valeur des instruments dérivés de couverture, rapportées au résultat de la période	-	(1)
- Eléments relatifs aux sociétés mises en équivalence	(30)	(4)
<b>Total cumulé</b>	<b>231</b>	<b>300</b>
- Part du groupe	209	259
- Part des minoritaires	22	41

# BILAN AU 30 JUIN 2012

En millions d'euros, au

30 juin 2012

31 décembre 2011

## ACTIF

Caisse, banques centrales, CCP	79	112
Instruments financiers en valeur de marché par résultat	-	3
Instruments financiers dérivés de couverture	75	82
Actifs financiers disponibles à la vente	1 610	1 752
Prêts et créances sur les établissements de crédit	14 372	14 791
Prêts et créances sur la clientèle	75 148	76 003
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	132	122
Actifs d'impôts courants et différés	846	848
Comptes de régularisation et actifs divers	1 209	1 513
Participations dans les entreprises mises en équivalence	545	598
Immeubles de placement	3	3
Immobilisations corporelles	108	113
Immobilisations incorporelles	318	312
Ecarts d'acquisition	1 893	1 939
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>96 338</b>	<b>98 191</b>

## DETTES

Instruments financiers en valeur de marché par résultat	5	5
Instruments financiers dérivés de couverture	285	241
Dettes envers les établissements de crédit	79 022	80 422
Dettes envers la clientèle	576	676
Dettes représentées par un titre	6 710	6 747
Passifs d'impôts courants et différés	125	112
Comptes de régularisation et passifs divers	1 839	1 998
Provisions pour risques et charges	197	183
Dettes subordonnées	1 535	1 532
<b>Total Dettes</b>	<b>90 294</b>	<b>91 916</b>

## CAPITAUX PROPRES

<i>Capital et réserves</i>	5 416	5 413
<i>Résultat de l'exercice, part du groupe</i>	258	451
Total capital, réserves consolidées et résultat de la période, part du Groupe	5 674	5 864
Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres	(32)	17
<b>Total part du Groupe</b>	<b>5 642</b>	<b>5 881</b>
Réserves et résultat des minoritaires	402	394
<b>Total intérêts minoritaires</b>	<b>402</b>	<b>394</b>
<b>Total Capitaux Propres Consolidés</b>	<b>6 044</b>	<b>6 275</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>96 338</b>	<b>98 191</b>

# TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE RELATIFS AU PREMIER SEMESTRE 2012

En millions d'euros	1er semestre 2012	1er semestre 2011
Résultat avant impôts	444	503
<b>Éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et autres ajustements hors résultat</b>	<b>694</b>	<b>846</b>
Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	48	56
Dépréciation des écarts d'acquisition et des autres immobilisations	30	13
Dotations nettes aux provisions	548	674
Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence	(40)	(36)
Produits (Charges) nets des activités d'investissement	(1)	66
Autres mouvements	109	73
<b>Diminution nette liée aux actifs et passifs provenant des activités opérationnelles</b>	<b>(888)</b>	<b>(1 297)</b>
(Diminution) Augmentation nette liée aux opérations avec les établissements de crédit	(583)	974
Diminution nette liée aux opérations avec la clientèle	(320)	(1 978)
Augmentation (Diminution) nette liée aux opérations affectant les autres actifs ou passifs financiers	158	(179)
Diminution nette liée aux opérations affectant les actifs ou passifs non financiers	(1)	(2)
Impôts versés	(142)	(112)
<b>AUGMENTATION NETTE DE LA TRESORERIE GENEREE PAR L'ACTIVITE OPERATIONNELLE</b>	<b>250</b>	<b>52</b>
Augmentation (Diminution) nette liée aux actifs financiers et aux participations	123	(622)
Diminution nette liée aux immobilisations corporelles et incorporelles	(55)	(61)
<b>AUGMENTATION (DIMINUTION) NETTE DE LA TRESORERIE LIEE AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT</b>	<b>68</b>	<b>(683)</b>
Diminution de trésorerie liée aux opérations réalisées avec les actionnaires	(461)	(241)
Augmentation de trésorerie provenant des autres activités de financement	353	1 655
<b>(DIMINUTION) AUGMENTATION NETTE DE LA TRESORERIE LIEE AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT</b>	<b>(108)</b>	<b>1 414</b>
<b>EFFET DE LA VARIATION DES TAUX DE CHANGE SUR LA TRESORERIE ET ASSIMILEE</b>	<b>3</b>	<b>(1)</b>
<b>AUGMENTATION NETTE DE LA TRESORERIE</b>	<b>213</b>	<b>782</b>
<b>Solde des comptes de trésorerie et assimilée à l'ouverture de la période</b>	<b>1 197</b>	<b>1 224</b>
Comptes actifs de caisse, banques centrales et CCP	112	63
Prêts à vue aux établissements de crédit	1 607	1 766
Emprunts à vue auprès des établissements de crédit	(521)	(605)
Déduction des créances et dettes rattachées sur les comptes de trésorerie et assimilée	(1)	-
<b>Solde des comptes de trésorerie et assimilée à la clôture de la période</b>	<b>1 410</b>	<b>2 006</b>
Comptes actifs de caisse, banques centrales et CCP	79	79
Prêts à vue aux établissements de crédit	1 723	2 488
Emprunts à vue auprès des établissements de crédit	(388)	(561)
Déduction des créances et dettes rattachées sur les comptes de trésorerie et assimilée	(4)	-
<b>AUGMENTATION DES SOLDES DES COMPTES DE TRESORERIE ET ASSIMILEE</b>	<b>213</b>	<b>782</b>

# TABLEAU DE PASSAGE DES CAPITAUX PROPRES DU 1ER JANVIER 2011 AU 30 JUIN 2012

en millions d'euros	Capital et réserves						Variations d'actifs et passifs comptabilisés directement en capitaux propres					Capitaux propres totaux
	Part du Groupe			Intérêts minoritaires			Part du Groupe				Intérêts minoritaires	
	Actions ordinaires et réserves liées nettes de titres autodétenus	Réserves non distribuées	Total Capital et réserves	Capital et réserves	Preferred shares éligibles au tier 1	Total	Parties monétaires	Actifs financiers disponibles à la vente	Instruments dérivés de couverture	Total		
Capital et réserves au 31 décembre 2010	2 982	2 976	5 958	579	90	669	178	4	(11)	171	(3)	6 795
<b>Affectation du résultat de l'exercice 2010</b>		(250)	(250)	(1)		(1)						(251)
Opérations résultant de plan de paiement en actions		2	2									2
Rémunération des actions de préférence				(4)		(4)						(4)
Opérations d'acquisition de participations complémentaires ou de cession partielle		(298)	(298)	(331)		(331)						(629)
Variations des engagements de rachat des participations aux actionnaires		1	1	(10)		(10)						(9)
Autres variations		6	6	(8)		(8)						(2)
<b>Variations d'actifs et passifs comptabilisés directement en capitaux propres</b>							(31)	5	6	(20)	3	(17)
<b>Résultat premier semestre 2011</b>		279	279	38		38						317
Capital et réserves au 30 juin 2011	2 982	2 716	5 698	263	90	353	147	9	(5)	151	-	6 202
Opérations résultant de plan de paiement en actions		2	2			-						2
Rémunération des actions de préférence		-	-	(1)		(1)						(1)
Opérations d'acquisition de participations complémentaires ou de cession partielle		-	-	-		-						-
Variations des engagements de rachat des participations aux actionnaires minoritaires		(11)	(11)	(4)		(4)						(15)
Autres variations		3	3	31		31						34
<b>Variations d'actifs et passifs comptabilisés directement en capitaux propres</b>							(73)	-	(61)	(134)	-	(134)
<b>Résultat second semestre 2011</b>		172	172	15		15						187
Capital et réserves au 31 décembre 2011	2 982	2 882	5 864	304	90	394	74	9	(66)	17	-	6 275
<b>Affectation du résultat de l'exercice 2011</b>		(451)	(451)	(3)		(3)						(454)
Opérations résultant de plan de paiement en actions		2	2	-		-						2
Rémunération des actions de préférence		-	-	(4)		(4)						(4)
Opérations d'acquisition de participations complémentaires ou de cession partielle		-	-	-		-						-
Variations des engagements de rachat des participations aux actionnaires minoritaires		1	1	(7)		(7)						(6)
Autres variations		-	-	-		-						-
<b>Variations d'actifs et passifs comptabilisés directement en capitaux propres</b>							(44)	7	(12)	(49)	-	(49)
<b>Résultat premier semestre 2012</b>		258	258	22		22						280
Capital et réserves au 30 juin 2012	2 982	2 692	5 674	312	90	402	30	16	(78)	(32)	-	6 044

# NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS

établis selon les Normes comptables IFRS adoptées par l'Union Européenne

## 1. RESUME DES PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES PAR LE GROUPE

### 1.a NORMES COMPTABLES APPLICABLES

Les comptes consolidés du Groupe BNP Paribas Personal Finance sont établis conformément aux normes comptables internationales (International Financial Reporting Standards – IFRS), telles qu'elles ont été adoptées au sein de l'Union Européenne<sup>2</sup>. A ce titre, certaines dispositions de la norme IAS 39 relative à la comptabilité de couverture ont été exclues, et certains textes récents n'ont pas encore fait l'objet d'une procédure d'adoption.

Le contenu des présents états financiers est conforme à la norme IAS 34 relative à l'information financière intermédiaire qui prévoit la publication de comptes semestriels condensés.

L'entrée en vigueur des autres normes d'application obligatoire à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2012 n'a pas eu d'effet sur les comptes semestriels condensés au 30 juin 2012.

Le Groupe n'a pas anticipé l'application des nouvelles normes, amendements et interprétations adoptés par l'Union Européenne lorsque l'application en 2012 n'est l'objet que d'une option.

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013, et conformément à l'amendement à IAS 19 'Avantages au personnel' adopté le 6 juin 2012 par l'Union Européenne, la dette au titre des engagements de retraite figurera au bilan du Groupe sans être ajustée d'écarts actuariels non encore comptabilisés ou d'autres éléments en étalement. Elle sera ainsi diminuée de 5 millions d'euros au 1<sup>er</sup> janvier 2012 dans la référence aux comptes 2012 qui sera présentée dans les états financiers de l'exercice 2013.

### 1.b PRINCIPES DE CONSOLIDATION

#### 1.b.1 PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Les comptes consolidés de BNP Paribas Personal Finance regroupent l'ensemble des entreprises sous contrôle exclusif, contrôle conjoint ou sous influence notable hormis celles dont la consolidation présente un caractère négligeable pour l'établissement des comptes consolidés du Groupe. Une entreprise est présumée présenter un caractère négligeable pour l'établissement des comptes consolidés du Groupe dès lors que sa contribution dans les comptes consolidés reste en deçà des trois seuils suivants : 15 millions d'euros pour le produit net bancaire, 1 million d'euros pour le résultat brut d'exploitation ou le résultat net avant impôt, et 500 millions d'euros pour le total du bilan. Sont également consolidées les entités portant à leur actif des titres de participation de sociétés consolidées.

Une filiale est consolidée à partir de la date à laquelle le Groupe obtient effectivement son contrôle. Les entités temporairement contrôlées sont également intégrées dans les comptes consolidés jusqu'à la date de leur cession.

Enfin, le Groupe consolide les structures juridiques distinctes créées spécifiquement pour gérer une opération ou un groupe d'opérations similaires (entités « ad hoc »), et ce même en l'absence de lien en capital, dans la mesure où il en exerce en substance le contrôle, au regard des critères suivants :

<sup>2</sup> Le référentiel intégral des normes adoptées au sein de l'Union Européenne peut être consulté sur le site internet de la Commission Européenne à l'adresse suivante :

[http://ec.europa.eu/internal\\_market/accounting/ias\\_fr.htm#adopted-commission](http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias_fr.htm#adopted-commission)

- les activités de l'entité sont menées pour le compte exclusif du Groupe, de telle sorte que ce dernier en tire des avantages ;
- le Groupe dispose du pouvoir de décision et de gestion afin d'obtenir la majorité des avantages liés aux activités courantes de l'entité. Ce pouvoir se caractérise notamment par la capacité de dissoudre l'entité, d'en changer les statuts ou de s'opposer formellement à leur modification ;
- le Groupe a la capacité d'obtenir la majorité des avantages de l'entité et par conséquent peut être exposé aux risques liés à l'activité de la dite entité. Les avantages peuvent prendre la forme d'un droit à recevoir tout ou partie du résultat, évalué sur une base annuelle, une quote-part d'actif net, à disposer d'un ou plusieurs actifs ou à bénéficier de la majorité des actifs résiduels en cas de liquidation ;
- le Groupe conserve la majorité des risques pris par l'entité afin d'en retirer un avantage ; tel peut être le cas si le Groupe reste exposé aux premières pertes du portefeuille d'actifs logé dans l'entité.

## **1.b.2 METHODES DE CONSOLIDATION**

Les entreprises sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale. Le Groupe possède le contrôle exclusif d'une filiale lorsqu'il est en mesure de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entité afin de bénéficier de ses activités. Le contrôle exclusif est présumé exister lorsque le Groupe BNP Paribas Personal Finance détient, directement ou indirectement, plus de la moitié des droits de vote de la filiale ; il est attesté lorsque le Groupe dispose du pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles de l'entité en vertu d'un accord, ou de nommer, de révoquer ou de réunir la majorité des membres du Conseil d'administration ou de l'organe de direction équivalent.

La détermination du pourcentage de contrôle prend en compte les droits de vote potentiels qui donnent accès à des droits de vote complémentaires, dès lors qu'ils sont immédiatement exerçables ou convertibles.

Les entreprises sous contrôle conjoint sont consolidées par intégration proportionnelle. Le Groupe possède un contrôle conjoint lorsque, en vertu d'un accord contractuel, les décisions financières et opérationnelles stratégiques liées à l'activité nécessitent l'accord unanime des parties qui se partagent le contrôle.

Les entreprises sous influence notable sont mises en équivalence. L'influence notable est le pouvoir de participer aux décisions de politique financière et opérationnelle d'une entité, sans en détenir le contrôle. Elle est présumée si le Groupe détient, directement ou indirectement, 20% ou plus des droits de vote dans une entité. Les participations inférieures à ce seuil sont exclues du périmètre de consolidation, sauf si elles représentent un investissement stratégique, et si le Groupe y exerce une influence notable effective.

Les variations de capitaux propres des sociétés mises en équivalence sont comptabilisées à l'actif du bilan sous la rubrique « Participations dans les sociétés mises en équivalence » et au passif du bilan sous la rubrique de capitaux propres appropriée. L'écart d'acquisition sur une société consolidée par mise en équivalence figure également sous la rubrique « Participations dans les sociétés mises en équivalence ».

Si la quote-part du Groupe dans les pertes d'une entreprise mise en équivalence est égale ou supérieure à ses intérêts dans cette entreprise, le Groupe cesse de prendre en compte sa quote-part dans les pertes à venir. La participation est alors présentée pour une valeur nulle. Les pertes supplémentaires de l'entreprise associée sont provisionnées uniquement lorsque le Groupe a une obligation légale ou implicite de le faire ou lorsqu'il a effectué des paiements pour le compte de l'entreprise.

Les intérêts minoritaires sont présentés séparément dans le résultat consolidé, ainsi que dans le bilan consolidé au sein des capitaux propres. La détermination des intérêts minoritaires tient compte le cas échéant des actions préférentielles cumulatives en circulation émises par les filiales et classées comme des instruments de capitaux propres, dès lors qu'elles sont détenues par des entreprises hors du Groupe.

Les transactions aboutissant à une perte de contrôle intervenues antérieurement au 1<sup>er</sup> janvier 2010 conduisent à la constatation d'un résultat de cession correspondant à la différence entre le prix de cession et la quote-part de capitaux propres cédée. L'application de la norme IAS 27 révisée modifie le traitement des pertes de contrôle intervenant postérieurement au 1<sup>er</sup> janvier 2010 et conduit à réévaluer la quote-part résiduelle éventuellement conservée à sa valeur de marché par la contrepartie du résultat.

Les résultats de cession réalisés sur les titres consolidés sont enregistrés au compte de résultat sous la rubrique « Gains nets sur autres actifs immobilisés ».

### 1.b.3 REGLES DE CONSOLIDATION

Les états financiers consolidés sont établis en utilisant des méthodes comptables uniformes pour des transactions et autres événements semblables dans des circonstances similaires.

- **Elimination des opérations réciproques**

Les soldes réciproques résultant d'opérations réalisées entre sociétés consolidées du Groupe ainsi que les opérations elles-mêmes, y compris les produits, les charges et les dividendes, sont éliminés. Les profits et les pertes réalisés du fait de cessions d'actifs à l'intérieur du Groupe sont éliminés, sauf dans l'hypothèse où l'actif cédé est considéré comme durablement déprécié. Les profits et pertes latents compris dans la valeur des actifs disponibles à la vente sont conservés au niveau du Groupe.

- **Conversion des comptes en devises étrangères**

Les comptes consolidés de BNP Paribas Personal Finance sont établis en euros.

La conversion des comptes des entités dont la monnaie fonctionnelle est différente de l'euro est effectuée par application de la méthode du cours de clôture. Selon cette méthode, tous les éléments d'actif et de passif, monétaires ou non monétaires, sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice. Les produits et les charges sont convertis au cours moyen de la période.

La même méthode s'applique aux comptes des filiales du Groupe situées dans des pays dotés d'une économie à caractère hyper-inflationniste, préalablement corrigés des effets de l'inflation au moyen d'indices reflétant les variations générales des prix.

Les écarts de conversion constatés, tant sur les éléments du bilan que du résultat, sont portés, pour la part revenant au Groupe dans ses capitaux propres sous la rubrique «Ecart de conversion» et pour la part des tiers sous la rubrique «Intérêts minoritaires». Par application de l'option offerte par la norme IFRS 1, le Groupe a procédé, par transfert aux réserves consolidées, à la mise à zéro de l'ensemble des écarts de conversion en part du Groupe et en Intérêts minoritaires dans le bilan d'ouverture du 1er janvier 2004.

En cas de liquidation ou de cession de tout ou partie de la participation détenue dans l'entreprise étrangère, l'écart de conversion qui figure dans les capitaux propres est réintégré au compte de résultat en totalité ou pour la fraction de son montant afférente à la participation cédée selon que la cession entraîne une perte de contrôle ou non.

### 1.b.4 REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES ET EVALUATION DES ECARTS D'ACQUISITION

- **Regroupements d'entreprises**

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition.

Selon cette méthode, les actifs identifiables acquis et les passifs repris de l'entité acquise sont comptabilisés à la valeur de marché ou son équivalent, déterminée à la date d'acquisition, à l'exception des actifs non courants classés comme actifs détenus en vue de la vente, qui sont comptabilisés à la valeur de marché nette des coûts de sortie.

Les passifs éventuels de l'entité acquise ne sont comptabilisés au bilan consolidé que dans la mesure où ils sont représentatifs d'une obligation actuelle à la date de prise de contrôle et où leur valeur de marché peut être estimée de façon fiable.

Le coût d'acquisition est égal à la valeur de marché ou son équivalent, à la date d'échange des actifs remis, des passifs encourus ou assumés ou des instruments de capitaux propres émis pour obtenir le contrôle de la société acquise. Les coûts directement afférents à l'opération de regroupement constituent une transaction séparée du regroupement et sont enregistrés en résultat.

Les compléments de prix éventuels sont intégrés dès la prise de contrôle dans le coût d'acquisition pour leur valeur de marché à la date d'acquisition. Les variations ultérieures de valeur des compléments de prix éventuels qualifiés de passifs financiers sont enregistrées en résultat.

Le Groupe dispose d'un délai de douze mois après la date d'acquisition pour finaliser la comptabilisation du regroupement d'entreprises considéré.

L'écart d'acquisition, ou survaleur, correspond à la différence entre le coût d'acquisition et la quote-part d'intérêt de l'acquéreur dans la valeur de marché ou son équivalent des actifs et passifs identifiables à la date d'acquisition. A cette date, cet écart est inscrit à l'actif de l'acquéreur s'il est positif, et est comptabilisé immédiatement en résultat s'il est négatif. Les intérêts minoritaires sont alors évalués pour leur quote-part dans la juste valeur des actifs et passifs identifiables de l'entité acquise. Cependant, le Groupe peut également choisir, pour chaque regroupement d'entreprises, d'évaluer les intérêts minoritaires à leur juste valeur, une fraction de l'écart d'acquisition ainsi déterminé leur étant alors affectée. Le Groupe n'a, à ce jour, jamais retenu cette option.

Les écarts d'acquisition sont enregistrés dans la monnaie fonctionnelle de la société acquise et sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture.

A la date de prise de contrôle d'une entité, l'éventuelle quote-part antérieurement détenue dans cette dernière est réévaluée à sa valeur de marché en contrepartie du compte de résultat. Lorsqu'un regroupement d'entreprise a été réalisé au moyen de plusieurs transactions d'échange (acquisition par étapes), l'écart d'acquisition est déterminé par référence à la valeur de marché à la date de prise de contrôle.

L'application de la norme IFRS 3 révisée étant prospective, les regroupements d'entreprises réalisés avant le 1<sup>er</sup> janvier 2010 n'ont pas été retraités des effets des révisions de la norme IFRS 3.

En application de l'exception offerte par la norme IFRS 1, les regroupements d'entreprises intervenus avant le 1<sup>er</sup> janvier 2004 et comptabilisés selon les règles comptables françaises prévalant à l'époque, n'avaient pas été retraités selon les principes de la norme IFRS 3.

#### • **Evaluation des écarts d'acquisition**

Le groupe BNP Paribas Personal Finance procède régulièrement à des tests de dépréciation des écarts d'acquisition.

##### - Ensemble homogène d'unités génératrices de trésorerie

Le Groupe a réparti l'ensemble de son activité en unités génératrices de trésorerie. Cette répartition, opérée de manière cohérente avec le mode d'organisation et de gestion du Groupe, tient compte à la fois du caractère indépendant des résultats générés et du mode de gestion et de direction de ces ensembles. Cette répartition est régulièrement revue afin de tenir compte des événements susceptibles d'avoir une conséquence sur la composition des unités génératrices de trésorerie (opérations d'acquisition et de cession, réorganisation majeure, etc...)

##### - Tests de dépréciation d'une unité génératrice de trésorerie

Des tests de dépréciation consistant à s'assurer que les écarts d'acquisition affectés à chaque unité génératrice de trésorerie ne sont pas frappés d'une dépréciation durable sont effectués lorsqu'apparaît un risque de dépréciation durable, et en tout état de cause une fois par an. La valeur comptable de l'unité génératrice de trésorerie est alors comparée à sa valeur recouvrable. Dans le cas où la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable, il est procédé à une dépréciation irréversible de l'écart d'acquisition égale à la différence entre la valeur comptable et la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie.

##### - Valeur recouvrable d'une unité génératrice de trésorerie

La valeur recouvrable d'une unité génératrice de trésorerie est définie comme la valeur la plus élevée entre sa valeur de marché et sa valeur d'utilité. La valeur de marché correspond au montant susceptible d'être obtenu de la cession de l'unité génératrice de trésorerie dans les conditions de marché prévalant à la date d'évaluation. Les références au marché sont essentiellement constituées par les prix observés lors de transactions récentes sur des entités comparables ou bien encore établies par rapport à des multiples boursiers de sociétés comparables cotées.

La valeur d'utilité repose sur une estimation des flux futurs dégagés par l'unité génératrice de trésorerie tels qu'ils résultent des plans prévisionnels établis chaque année par les responsables des unités génératrices de trésorerie et approuvés par la Direction Générale du Groupe, et des analyses d'évolution à long terme du positionnement relatif des activités concernées sur leur marché. Ces flux sont actualisés à

un taux reflétant le niveau de rendement attendu par un investisseur sur le type d'activité et dans la zone géographique concernés.

## **1.c ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS**

### **1.c.1 CREDITS**

Les prêts et créances sont comptabilisés initialement à leur valeur de marché ou son équivalent, qui est, en règle générale, le montant net décaissé à l'origine, et comprend les coûts d'origination directement imputables à l'opération ainsi que certaines commissions perçues analysées comme un ajustement du rendement effectif du prêt.

Les prêts et créances sont évalués ultérieurement au coût amorti, et les intérêts, ainsi que les coûts de transaction et commissions inclus dans la valeur initiale des crédits concourent à la formation du résultat de ces opérations sur la durée du crédit calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

### **1.c.2 TITRES**

#### **• Catégories de titres**

Les titres détenus par le Groupe peuvent être classés en trois catégories.

- Actifs financiers à la valeur de marché par résultat

La catégorie des « Actifs financiers à la valeur de marché par résultat » comprend :

- les actifs financiers faisant l'objet d'opérations de négoce (opérations dites de transaction),
- les actifs financiers que le Groupe a discrétionnairement choisi de comptabiliser et d'évaluer à la valeur de marché par résultat dès l'origine, conformément à l'option offerte par la norme IAS 39 et dont les conditions sont rappelées au paragraphe 1.c.8.

Les titres classés dans cette catégorie sont initialement comptabilisés à leur valeur de marché, les frais des transactions étant directement comptabilisés en compte de résultat. En date d'arrêté, ils sont évalués à leur valeur de marché et les variations de celle-ci, hors revenus courus des titres à revenu fixe, sont présentées, ainsi que les dividendes des titres à revenu variable et les plus et moins-values de cession réalisées, sous la rubrique « Gains ou pertes nets sur les instruments financiers à la valeur de marché par résultat » du compte de résultat.

Les revenus perçus sur les titres à revenu fixe classés dans cette catégorie sont présentés sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés » du compte de résultat.

L'évaluation du risque de contrepartie sur ces titres est comprise dans leur valeur de marché.

- Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

La catégorie des « Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance » comprend les titres à revenu fixe ou déterminable, à échéance fixe, que le Groupe a l'intention et la capacité de détenir jusqu'à leur échéance. Les opérations de couverture du risque de taux d'intérêt éventuellement mises en place sur cette catégorie de titres ne sont pas éligibles à la comptabilité de couverture définie par la norme IAS 39.

Les titres classés dans cette catégorie sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, qui intègre l'amortissement des primes et décotes correspondant à la différence entre la valeur d'acquisition et la valeur de remboursement de ces titres ainsi que les frais d'acquisition des titres s'ils sont significatifs. Les revenus perçus sur ces titres sont présentés sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés » du compte de résultat.

- Actifs financiers disponibles à la vente

La catégorie des « Actifs financiers disponibles à la vente » comprend les titres à revenu fixe ou à revenu variable qui ne relèvent pas des trois catégories précédentes.

Les titres classés dans cette catégorie sont initialement comptabilisés à leur valeur de marché, frais de transaction inclus lorsque ces derniers sont significatifs. En date d'arrêté, ils sont évalués à leur valeur de marché et les variations de celle-ci, hors revenus courus, présentées sous une rubrique spécifique des capitaux propres. Lors de la cession des titres, ces gains ou pertes latents précédemment comptabilisés en capitaux propres sont constatés en compte de résultat sous la rubrique « Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente ». Il en est de même en cas de dépréciation.

Les revenus comptabilisés selon la méthode du taux d'intérêt effectif sur les titres à revenu fixe de cette catégorie sont présentés dans l'agrégat « Intérêts et produits assimilés » du compte de résultat. Les dividendes perçus sur les titres à revenu variable sont présentés dans l'agrégat « Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente » lorsque le droit du Groupe à les recevoir est établi.

- **Opérations de pensions et prêts/emprunts de titres**

Les titres cédés temporairement dans le cas d'une mise en pension restent comptabilisés au bilan du Groupe dans leur portefeuille d'origine. Le passif correspondant est comptabilisé sous la rubrique de « Dettes » appropriée, à l'exception des opérations de pension initiées par les activités de négoce du Groupe, pour lesquelles le passif correspondant est comptabilisé en « Passifs financiers à la valeur de marché par résultat ».

Les titres acquis temporairement dans le cas d'une prise en pension ne sont pas comptabilisés au bilan du Groupe. La créance correspondante est comptabilisée sous la rubrique « Prêts et Créances », à l'exception des opérations de pension initiées par les activités de négoce du Groupe, pour lesquelles la créance correspondante est comptabilisée en « Actifs financiers à la valeur de marché par résultat ».

Les opérations de prêts de titres ne donnent pas lieu à la décomptabilisation des titres prêtés et les opérations d'emprunts de titres ne donnent pas lieu à la comptabilisation au bilan des titres empruntés, à l'exception des cas où les titres empruntés sont ensuite cédés par le Groupe. Dans ce cas, l'obligation de livrer les titres à l'échéance de l'emprunt est matérialisée par un passif financier présenté au bilan sous la rubrique « Passifs financiers à la valeur de marché par résultat ».

- **Date de comptabilisation des opérations sur titres**

Les titres en valeur de marché par résultat ou classés en actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance ou en actifs financiers disponibles à la vente sont comptabilisés en date de négociation.

Les opérations de cession temporaire de titres (qu'elles soient comptabilisées à la juste valeur par le résultat, en prêts et créances ou en dettes) ainsi que les ventes de titres empruntés sont comptabilisées initialement en date de règlement livraison.

Ces opérations sont maintenues au bilan jusqu'à l'extinction des droits du Groupe à recevoir les flux qui leur sont attachés ou jusqu'à ce que le Groupe ait transféré substantiellement tous les risques et avantages qui leur sont liés.

### **1.c.3 OPERATIONS EN DEVISES**

Le mode d'enregistrement comptable et d'évaluation du risque de change inhérent aux actifs et aux passifs concourant aux opérations en devises faites par le Groupe dépend du caractère monétaire ou non monétaire de ces actifs et de ces passifs.

- Actifs et passifs monétaires<sup>1</sup> libellés en devises

Les actifs et passifs monétaires libellés en devises sont convertis dans la monnaie fonctionnelle de l'entité concernée du Groupe au cours de clôture. Les écarts de change sont comptabilisés en résultat, à l'exception des écarts de change relatifs à des instruments financiers désignés comme instruments de couverture de résultats futurs ou de couverture d'investissement net en devises qui sont, dans ce cas, comptabilisés en capitaux propres.

- Actifs non monétaires libellés en devises

Les actifs non monétaires peuvent être comptabilisés au coût historique ou à la valeur de marché. Les actifs non monétaires libellés en devises sont dans le premier cas évalués au cours de change du jour de la transaction et dans le second évalués au cours de change prévalant à la date de clôture.

Les écarts de change relatifs aux actifs non monétaires libellés en devises et comptabilisés à la valeur de marché (titres à revenu variable) sont constatés en résultat lorsque l'actif est classé dans la rubrique « Actifs financiers à la valeur de marché par résultat » et en capitaux propres lorsque l'actif est classé dans la rubrique « Actifs financiers disponibles à la vente », à moins que l'actif financier ne soit désigné comme élément couvert au titre du risque de change dans une relation de couverture de valeur, les écarts de change étant alors comptabilisés en résultat.

#### 1.c.4 DEPRECIATION DES ACTIFS FINANCIERS

- **Dépréciations sur prêts et créances et sur actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance, provisions sur engagements de financement et de garantie**

Des dépréciations sur base individuelle et collective sont constituées sur les crédits et sur les actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance dès lors qu'il existe une indication objective de perte de valeur liée à un événement survenu postérieurement à la mise en place du prêt ou à l'acquisition de l'actif, que cet événement affecte les flux de trésorerie futurs dans leur quantum ou leur échéancier et que ses conséquences peuvent être estimées de façon fiable. L'analyse de l'existence éventuelle d'une dépréciation est menée au niveau individuel ou au niveau d'un portefeuille.

Constitue notamment une indication objective de perte de valeur toute donnée observable afférente aux événements suivants : l'existence d'impayés, la connaissance ou l'observation de toutes autres difficultés financières significatives de la contrepartie, les concessions consenties aux termes des crédits, qui ne l'auraient pas été en l'absence de difficultés financières de l'emprunteur.

La dépréciation est mesurée comme la différence entre la valeur comptable avant dépréciation et la valeur, actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine de l'actif, des flux futurs estimés recouvrables sur la base d'une approche statistique du risque ou au niveau de chaque dossier en tenant compte des éventuelles garanties.

Les modifications de valeur des actifs ainsi dépréciés sont enregistrées dans le compte de résultat, dans la rubrique « Coût du risque ». Toute réappréciation postérieure du fait d'une cause objective intervenue après la dépréciation est constatée par le compte de résultat, également dans la rubrique « Coût du risque ». A compter de la dépréciation de l'actif, la rubrique « Intérêts et produits assimilés » du compte de résultat enregistre la rémunération théorique de la valeur nette comptable de l'actif calculée au taux d'intérêt effectif d'origine utilisé pour actualiser les flux jugés recouvrables.

---

<sup>1</sup> Les actifs et passifs monétaires correspondent aux actifs et aux passifs devant être reçus ou payés pour un montant en numéraire déterminé ou déterminable.

Les provisions relatives aux engagements de financement et de garantie donnés par le Groupe suivent des principes analogues, en tenant compte pour les engagements de financement de leur probabilité de tirage.

La dépréciation d'un prêt ou d'une créance est le plus souvent enregistrée dans un compte de provision distinct venant réduire la valeur d'origine de la créance enregistrée à l'actif. Les provisions afférentes à un instrument financier enregistré hors-bilan, un engagement de financement ou de garantie, ou encore un litige, sont inscrites au passif. Une créance dépréciée est enregistrée pour tout ou partie en pertes et sa provision reprise à due concurrence de la perte lorsque toutes les voies de recours offertes à BNP Paribas Personal Finance ont été épuisées pour recouvrer les constituants de la créance ainsi que les garanties ou lorsqu'elle a fait l'objet d'un abandon total ou partiel.

- **Dépréciation des actifs financiers disponibles à la vente**

Les « actifs financiers disponibles à la vente », essentiellement composés de titres, sont dépréciés individuellement par contrepartie du compte de résultat lorsqu'existe une indication objective de dépréciation durable résultant d'un ou plusieurs événements intervenus depuis l'acquisition.

S'agissant des titres à revenu variable cotés sur un marché actif, le dispositif de contrôle permet d'identifier les participations susceptibles d'être dépréciées durablement au moyen des deux critères suivants : la baisse significative du cours en deçà de la valeur d'acquisition ou la durée sur laquelle une moins value latente est observée, afin de procéder à une analyse qualitative complémentaire individuelle. Celle-ci peut conduire à la constitution d'une dépréciation, alors déterminée sur la base du cours coté.

Au-delà des critères d'identification, le Groupe a défini trois critères de dépréciation, l'un fondé sur la baisse significative du cours du titre en considérant comme significative une baisse du cours supérieure à 50 % de la valeur d'acquisition, un autre fondé sur l'observation d'une moins-value latente sur deux années consécutives et le dernier associant une moins-value latente d'au moins 30% à une durée d'observation d'un an, en moyenne. La durée de deux ans est considérée par le Groupe comme la période nécessaire pour qu'une baisse modérée du cours au dessous du prix de revient puisse être considérée comme n'étant pas seulement l'effet de la volatilité aléatoire inhérente aux marchés boursiers ni de la variation cyclique sur une période de plusieurs années affectant ces marchés mais un phénomène durable justifiant une dépréciation.

Une méthode similaire est appliquée pour les titres à revenu variable non cotés sur un marché actif. La dépréciation éventuelle est alors déterminée sur la base de la valeur de modèle.

Pour les titres à revenu fixe, les critères de dépréciation sont les mêmes que ceux s'appliquant aux dépréciations des prêts et créances au niveau individuel. Pour les titres cotés sur un marché actif, la dépréciation est déterminée sur la base du cours coté, pour les autres sur la base de la valeur de modèle.

La dépréciation d'un titre à revenu variable est enregistrée au sein du produit net bancaire sous la rubrique « Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente » et ne peut être reprise en compte de résultat, le cas échéant, qu'à la date de cession du titre. En outre, toute baisse ultérieure de la valeur de marché constitue une dépréciation reconnue en résultat.

Une dépréciation constituée sur un titre à revenu fixe est enregistrée au sein de la rubrique « Coût du risque » et peut être reprise en compte de résultat lorsque la valeur de marché du titre s'est appréciée du fait d'une cause objective intervenue postérieurement à la dernière dépréciation.

## **1.c.5 DETTES EMISES REPRESENTÉES PAR UN TITRE**

Les instruments financiers émis par le Groupe sont qualifiés d'instruments de dettes s'il existe une obligation contractuelle pour la société du Groupe émettrice de ces instruments de délivrer du numéraire ou un actif financier au détenteur des titres. Il en est de même dans les cas où le Groupe peut être contraint à échanger des actifs ou des passifs financiers avec une autre entité à des conditions potentiellement défavorables, ou de livrer un nombre variable de ses propres actions.

Les dettes émises représentées par un titre sont enregistrées à l'origine à leur valeur d'émission comprenant les frais de transaction, puis sont évaluées à leur coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les obligations remboursables ou convertibles en actions propres sont considérées comme des instruments hybrides comprenant à la fois une composante dette et une composante capitaux propres, déterminées lors de la comptabilisation initiale de l'opération.

### **1.c.6 ACTIONS PROPRES ET DERIVES SUR ACTIONS PROPRES**

Le terme « actions propres » désigne les actions de la société consolidante BNP Paribas Personal Finance et de ses filiales consolidées par intégration globale.

Les actions propres détenues par le Groupe sont portées en déduction des capitaux propres consolidés quel que soit l'objectif de leur détention et les résultats afférents sont éliminés du compte de résultat consolidé.

Les actions émises par les filiales du Groupe contrôlées de manière exclusive étant assimilées aux actions émises par la société consolidante, lorsque le Groupe rachète les titres émis par ces filiales, la différence entre le prix d'acquisition et la quote-part d'actif net rachetée est enregistrée dans les réserves consolidées, part du Groupe. De même la valeur de la dette, ainsi que ses variations, représentative d'options de vente consenties, le cas échéant, aux actionnaires minoritaires de ces filiales, est imputée sur les intérêts minoritaires et, à défaut, sur les réserves consolidées, part du Groupe. Tant que ces options ne sont pas exercées, les résultats liés aux intérêts minoritaires sont affectés aux intérêts minoritaires au compte de résultat consolidé. L'incidence d'une baisse du pourcentage d'intérêt du Groupe dans une filiale consolidée par intégration globale, est traitée comptablement comme un mouvement des capitaux propres.

Les dérivés sur actions propres, sont considérés, selon leur mode de dénouement :

- soit comme des instruments de capitaux propres si le dénouement se fait par livraison physique d'un nombre fixe d'actions propres contre un montant fixe de trésorerie ou un autre actif financier; ces instruments dérivés ne sont dans ce cas pas réévalués.
- soit comme des dérivés si le dénouement se fait en numéraire ou au choix par la livraison physique d'actions propres ou la remise de numéraire. Les variations de valeur de ces instruments sont dans ce cas enregistrées en résultat.

En outre, si le contrat contient une obligation, même si celle-ci n'est qu'éventuelle, de rachat par BNP Paribas Personal Finance de ses propres actions, la valeur présente de la dette est comptabilisée par la contrepartie des capitaux propres.

### **1.c.7 INSTRUMENTS DERIVES ET COMPTABILITE DE COUVERTURE**

Tous les instruments dérivés sont comptabilisés au bilan en date de négociation pour leur prix de transaction. En date d'arrêt, ils sont réévalués à leur valeur de marché.

#### **• Dérivés détenus à des fins de transaction**

Les dérivés détenus à des fins de transaction sont comptabilisés au bilan dans le poste « Actifs et passifs financiers à la valeur de marché par résultat ». Ils sont comptabilisés en actifs financiers lorsque la valeur de marché est positive, en passifs financiers lorsqu'elle est négative. Les gains et pertes réalisés et latents sont comptabilisés au compte de résultat en « Gains et pertes nets sur instruments financiers à la valeur de marché par résultat ».

## • Dérivés et comptabilité de couverture

Les dérivés conclus dans le cadre de relations de couverture sont désignés en fonction de l'objectif poursuivi.

La couverture de valeur est notamment utilisée pour couvrir le risque de taux d'intérêt des actifs et passifs à taux fixe, tant pour des instruments financiers identifiés (titres, émissions, prêts, emprunts) que pour des portefeuilles d'instruments financiers (dépôts à vue et crédits à taux fixe notamment).

La couverture de résultats futurs est notamment utilisée pour couvrir le risque de taux d'intérêt des actifs et passifs à taux révisable, y compris leur renouvellement, et le risque de change des revenus futurs hautement probables en devises.

Lors de la mise en place de la relation de couverture, le Groupe établit une documentation formalisée : désignation de l'instrument ou de la portion d'instrument ou de risque couvert, stratégie et nature du risque couvert, désignation de l'instrument de couverture, modalités d'évaluation de l'efficacité de la relation de couverture.

Conformément à cette documentation, le Groupe évalue, lors de sa mise en place et au minimum trimestriellement, l'efficacité rétrospective et prospective des relations de couverture mises en place. Les tests d'efficacité rétrospectifs ont pour but de s'assurer que le rapport entre les variations effectives de valeur ou de résultat des dérivés de couverture et celles des instruments couverts se situe entre 80% et 125%. Les tests prospectifs ont pour but de s'assurer que les variations de valeur ou de résultat des dérivés attendues sur la durée de vie résiduelle de la couverture compensent de manière adéquate celles des instruments couverts. Concernant les transactions hautement probables, leur caractère s'apprécie notamment au travers de l'existence d'historiques sur des transactions similaires.

En application de la norme IAS 39 adoptée par l'Union Européenne (excluant certaines dispositions concernant la comptabilité de couverture d'un portefeuille), des relations de couverture de valeur du risque de taux d'intérêt sur base de portefeuille d'actifs sont utilisées. Dans ce cadre :

- le risque désigné comme étant couvert est le risque de taux d'intérêt associé à la composante de taux interbancaire inclus dans le taux des opérations commerciales de crédits à la clientèle,
- les instruments réputés couverts correspondent, pour chaque bande de maturité, à une fraction de la position constitutive des impasses associées aux sous-jacents couverts,
- les instruments de couverture sont principalement des swaps de taux simples.
- l'efficacité des couvertures est assurée prospectivement par le fait que tous les dérivés doivent avoir à la date de leur mise en place pour effet de réduire le risque de taux d'intérêt du portefeuille de sous-jacents couverts. Rétrospectivement, ces couvertures doivent être déqualifiées lorsque les sous-jacents qui leur sont spécifiquement associés sur chaque bande de maturité deviennent insuffisants.

Les principes de comptabilisation des dérivés et des instruments couverts dépendent de la stratégie de couverture.

Dans le cas d'une relation de couverture de valeur, les dérivés sont réévalués au bilan à leur valeur de marché par contrepartie du compte de résultat dans le poste « Gains et pertes nets sur instruments financiers à la valeur de marché par résultat », symétriquement à la réévaluation des instruments couverts pour le risque considéré. Au bilan, la réévaluation de la composante couverte est comptabilisée soit conformément à la classification de l'instrument couvert dans le cas d'une relation de couverture d'actifs ou de passifs identifiés, soit dans le poste « Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux » dans le cas d'une relation de couverture de portefeuille.

En cas d'interruption de la relation de couverture ou lorsque celle-ci ne satisfait plus aux tests d'efficacité, les dérivés de couverture sont transférés en portefeuille de transaction et comptabilisés selon les principes applicables à cette catégorie. Dans le cas d'instruments de taux d'intérêt identifiés initialement couverts, le montant de réévaluation inscrit au bilan sur ces instruments est amorti au taux d'intérêt effectif sur sa durée de vie résiduelle. Dans le cas de portefeuilles d'instruments de taux d'intérêt initialement couverts en taux, cet ajustement est amorti linéairement sur la période restant à courir par rapport à la durée initiale de la couverture. Si les éléments couverts ne figurent plus au bilan, du fait notamment de remboursements anticipés, ce montant est immédiatement porté au compte de résultat.

Dans le cas d'une relation de couverture de résultats futurs, les dérivés sont réévalués au bilan en valeur de marché en contrepartie d'une ligne spécifique des capitaux propres « Gains et pertes latents ou différés ». Les montants inscrits en capitaux propres pendant la durée de vie de la couverture sont

transférés en résultat sous la rubrique « Produits et charges d'intérêts » au fur et à mesure que les éléments de résultat de l'instrument couvert affectent le résultat. Les instruments couverts restent comptabilisés conformément aux règles spécifiques à leur catégorie comptable.

En cas d'interruption de la relation de couverture ou lorsque celle-ci ne satisfait plus aux tests d'efficacité, les montants cumulés inscrits en capitaux propres au titre de la réévaluation du dérivé de couverture sont maintenus en capitaux propres jusqu'à ce que la transaction couverte affecte elle-même le résultat ou lorsqu'il est déterminé qu'elle ne se réalisera pas. Ces montants sont alors transférés en résultat.

En cas de disparition de l'élément couvert, les montants cumulés inscrits en capitaux propres sont immédiatement constatés en résultat.

Quelle que soit la stratégie de couverture retenue, l'inefficacité de la couverture est comptabilisée au compte de résultat en « Gains et pertes nets sur instruments financiers à la valeur de marché par résultat ».

Les couvertures des investissements nets en devises réalisés dans des filiales et succursales sont comptabilisées de la même façon que les couvertures de résultats futurs. Les gains ou pertes comptabilisés en capitaux propres sont transférés en résultat lors de la cession ou de la liquidation de tout ou partie de l'investissement net. Les instruments de couverture peuvent être des dérivés de change ou tout instrument financier non dérivé.

#### • **Dérivés incorporés**

Les dérivés incorporés à des instruments financiers composés sont extraits de la valeur de l'instrument qui les recèlent et comptabilisés séparément en tant qu'instrument dérivé lorsque l'instrument composé n'est pas comptabilisé dans le poste « Actifs et passifs financiers à la valeur de marché par résultat » et lorsque les caractéristiques économiques et les risques de l'instrument dérivé incorporé ne sont pas étroitement liés à ceux du contrat hôte.

### **1.c.8 DETERMINATION DE LA VALEUR DE MARCHE**

Les actifs et passifs financiers de la catégorie « valeur de marché par résultat » et les actifs de la catégorie « Actifs financiers disponibles à la vente » sont évalués et comptabilisés à leur valeur de marché, à la date de première comptabilisation, comme en date d'évaluation ultérieure. Celle-ci correspond au montant pour lequel un actif pourrait être échangé, ou un passif éteint, entre parties bien informées, consentantes, et agissant dans des conditions de concurrence normale. Lors de sa comptabilisation initiale, la valeur d'un instrument financier est normalement le prix de négociation (c'est à dire la valeur de la contrepartie versée ou reçue).

La valeur de marché est déterminée :

- soit à partir de prix cotés sur un marché actif,
- soit à partir d'une technique de valorisation faisant appel à :
  - des méthodes de calcul mathématiques fondées sur des théories financières reconnues et
  - des paramètres dont la valeur est déterminée, pour certains, à partir des prix d'instruments traités sur des marchés actifs et pour d'autres, à partir d'estimations statistiques ou d'autres méthodes quantitatives, du fait de l'absence de marché actif.

La détermination du caractère actif ou non d'un marché s'appuie sur des indicateurs tels que la baisse significative du volume des transactions pour un instrument identique ou similaire, la raréfaction des valeurs restituées par les sociétés de service, la forte dispersion des prix disponibles entre les différents intervenants de marché ou l'ancienneté des prix provenant de transactions observées.

- **Utilisation de prix cotés sur un marché actif**

Lorsque des prix cotés sur un marché actif sont disponibles, ils sont retenus pour la détermination de la valeur de marché. Il s'agit de prix directement cotés pour des instruments identiques.

- **Utilisation de modèles pour la valorisation des instruments financiers non cotés**

La majorité des dérivés de gré à gré est traitée sur des marchés actifs. Leur valorisation est opérée par des modèles communément admis (méthode d'actualisation des cash flows futurs, modèle de Black and Scholes, techniques d'interpolation) et fondés sur des prix de marché cotés d'instruments ou de sous-jacents similaires.

Certains instruments financiers, bien que n'étant pas traités sur des marchés actifs, sont valorisés selon des méthodes fondées sur des paramètres observables sur les marchés.

Les modèles utilisent des paramètres de marché calibrés à partir de données observables telles que les courbes de taux, les nappes de volatilité implicite des options, les taux de défaut et hypothèses de pertes ou à partir des marchés actifs de gré à gré.

Enfin, dans le cas particulier des actions non cotées, leur valeur de marché est déterminée par comparaison avec la ou les transactions les plus récentes observées sur le capital de la société concernée, réalisées avec un tiers indépendant et dans des conditions normales de marché. En l'absence de telles références, la valorisation est opérée, soit à partir de techniques communément utilisées (multiples d'EBIT ou d'EBITDA), soit sur la base de la quote-part d'actif net revenant au groupe calculée à partir des informations disponibles les plus récentes.

## **1.c.9 REVENUS ET CHARGES RELATIFS AUX ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS**

Les revenus et les charges relatifs aux instruments financiers évalués au coût amorti et aux actifs à revenu fixe classés en « Actifs financiers disponibles à la vente » sont comptabilisés au compte de résultat en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Le taux d'intérêt effectif est le taux d'actualisation qui assure l'identité entre la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs sur la durée de vie de l'instrument financier, ou selon le cas sur une durée de vie plus courte, et le montant inscrit au bilan. Le calcul de ce taux tient compte des commissions reçues ou payées et faisant par nature partie intégrante du taux effectif du contrat, des coûts de transaction et des primes et décotes.

Le Groupe enregistre en résultat les produits et charges de commissions sur prestations de services en fonction de la nature des prestations auxquelles elles se rapportent. Les commissions considérées comme un complément d'intérêt font partie intégrante du taux d'intérêt effectif et sont comptabilisées au compte de résultat en « Produits et charges d'intérêt et assimilés ». Les commissions rémunérant l'exécution d'un acte important sont comptabilisées au compte de résultat intégralement lors de l'exécution de cet acte, sous la rubrique « Commissions » ainsi que les commissions rémunérant un service continu qui sont prises en compte sur la durée de la prestation rendue.

Les commissions perçues au titre des engagements de garantie financière sont réputées représenter la valeur de marché initiale de l'engagement. Le passif en résultant est ultérieurement amorti sur la durée de l'engagement, en produits de commissions au sein du Produit Net Bancaire.

Les coûts externes directement attribuables à une émission d'actions nouvelles, sont déduits des capitaux propres nets de tout impôt y afférent.

## **1.c.10 COUT DU RISQUE**

Le coût du risque comprend au titre du risque de crédit les dotations et reprises de provisions pour dépréciation des titres à revenu fixe et des prêts et créances sur la clientèle et les établissements de crédit, les dotations et reprises relatives aux engagements de financement et de garantie donnés, les pertes sur créances irrécouvrables et les récupérations sur créances amorties. Sont également comptabilisées en coût du risque les dépréciations éventuellement constituées en cas de risque de défaillance avéré de

contreparties d'instruments financiers négociés de gré à gré ainsi que les charges liées aux fraudes et aux litiges inhérents à l'activité de financement.

### **1.c.11 DECOMPTABILISATION D'ACTIFS OU DE PASSIFS FINANCIERS**

Le Groupe décomptabilise tout ou partie d'un actif financier lorsque les droits contractuels aux flux de trésorerie de l'actif expirent ou lorsque le Groupe a transféré les droits contractuels à recevoir les flux de trésorerie de l'actif financier et la quasi-totalité des risques et des avantages liés à la propriété de cet actif. Si l'ensemble de ces conditions n'est pas réuni, le Groupe maintient l'actif à son bilan et enregistre un passif représentant les obligations nées à l'occasion du transfert de l'actif.

Le Groupe décomptabilise tout ou partie d'un passif financier lorsque tout ou partie de ce passif est éteint.

### **1.c.12 COMPENSATION DES ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS**

Un actif financier et un passif financier sont compensés et un solde net est présenté au bilan si et seulement si le Groupe a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il a l'intention soit de régler le montant net soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

## **1.d IMMOBILISATIONS**

Les immobilisations inscrites au bilan du Groupe comprennent les immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation ainsi que les immeubles de placement.

Les immobilisations d'exploitation sont utilisées à des fins de production de services, ou administratives. Elles incluent les biens autres qu'immobiliers, donnés en location simple.

Les immeubles de placement sont des biens immobiliers détenus pour en retirer des loyers et valoriser le capital investi.

Les immobilisations sont enregistrées à leur coût d'acquisition augmenté des frais directement attribuables, et des coûts d'emprunt encourus lorsque la mise en service des immobilisations est précédée d'une longue période de construction ou d'adaptation.

Les logiciels développés en interne, lorsqu'ils remplissent les critères d'immobilisation, sont immobilisés pour leur coût direct de développement qui inclut les dépenses externes et les frais de personnel directement affectables au projet.

Le montant amortissable d'une immobilisation est déterminé après déduction de sa valeur résiduelle. Seuls les biens donnés en location simple sont réputés avoir une valeur résiduelle, la durée d'utilité des immobilisations d'exploitation étant généralement égale à la durée de vie économique attendue du bien.

Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire sur la durée d'utilité attendue du bien pour l'entreprise. Les dotations aux amortissements sont comptabilisées sous la rubrique « Dotations aux amortissements et provisions pour dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles » du compte de résultat.

Lorsqu'une immobilisation est composée de plusieurs éléments pouvant faire l'objet de remplacement à intervalles réguliers, ayant des utilisations différentes ou procurant des avantages économiques selon un rythme différent, chaque élément est comptabilisé séparément et chacun des composants est amorti selon un plan d'amortissement qui lui est propre. L'approche par composants a été retenue pour l'immeuble d'exploitation.

Les durées d'amortissement retenues pour les immeubles de bureaux sont 60 ans pour le gros œuvre des immeubles de prestige et les autres immeubles respectivement, 30 ans pour les façades, 20 ans pour les installations générales et techniques et 10 ans pour les agencements.

Les logiciels sont amortis, selon leur nature, sur des durées n'excédant pas 8 ans pour les développements d'infrastructure et 3 ans ou 5 ans pour les développements essentiellement liés à la production de services rendus à la clientèle.

Les coûts de maintenance des logiciels sont enregistrés en charges au compte de résultat lorsqu'ils sont encourus. En revanche, les dépenses qui participent à l'amélioration des fonctionnalités du logiciel ou contribuent à en allonger sa durée de vie sont portées en augmentation du coût d'acquisition ou de confection initial.

Les immobilisations amortissables font l'objet d'un test de dépréciation lorsqu'à la date de clôture, d'éventuels indices de perte de valeur sont identifiés. Les immobilisations non amortissables font l'objet d'un test de dépréciation au moins une fois par an.

S'il existe un tel indice de dépréciation, la nouvelle valeur recouvrable de l'actif est comparée à la valeur nette comptable de l'immobilisation. En cas de perte de valeur, une dépréciation est constatée en compte de résultat. La dépréciation est reprise en cas de modification de l'estimation de la valeur recouvrable ou de disparition des indices de dépréciation. Les dépréciations sont comptabilisées sous la rubrique « Dotations aux amortissements et provisions pour dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles » du compte de résultat.

Les plus ou moins values de cession des immobilisations d'exploitation sont enregistrées au compte de résultat sous la rubrique « Gains nets sur autres actifs immobilisés ».

Les plus ou moins values de cession des immeubles de placement sont enregistrées au compte de résultat sous la rubrique « Produits des autres activités » ou « Charges des autres activités ».

## **1.e CONTRATS DE LOCATION**

Les différentes sociétés du Groupe peuvent être le preneur ou le bailleur de contrats de location.

### **1.e.1 LA SOCIETE DU GROUPE EST LE BAILLEUR DU CONTRAT DE LOCATION**

Les contrats de location consentis par le Groupe sont analysés en contrats de location-financement (crédit-bail et autres) ou en contrats de location simple.

- **Contrats de location-financement :**

Dans un contrat de location-financement, le bailleur transfère au preneur l'essentiel des risques et avantages de l'actif. Il s'analyse comme un financement accordé au preneur pour l'achat d'un bien.

La valeur actuelle des paiements dus au titre du contrat, augmentée le cas échéant de la valeur résiduelle, est enregistrée comme une créance. Le revenu net de l'opération pour le bailleur ou le loueur correspond au montant d'intérêts du prêt et est enregistré au compte de résultat sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés ». Les loyers perçus sont répartis sur la durée du contrat de location-financement en les imputant en amortissement du capital et en intérêts de façon à ce que le revenu net représente un taux de rentabilité constant sur l'encours résiduel. Le taux d'intérêt utilisé est le taux d'intérêt implicite du contrat.

Les provisions constatées sur ces prêts et créances, qu'il s'agisse de provisions individuelles ou de provisions de portefeuille, suivent les mêmes règles que celles décrites pour les prêts et créances.

- **Contrats de location simple :**

Est un contrat de location simple, un contrat par lequel l'essentiel des risques et avantages de l'actif mis en location n'est pas transféré au preneur.

Le bien est comptabilisé à l'actif du bailleur en immobilisations et amorti linéairement sur la période de location. L'amortissement du bien s'effectue hors valeur résiduelle tandis que les loyers sont comptabilisés en résultat pour leur totalité de manière linéaire sur la durée du contrat de location. Ces loyers et ces dotations aux amortissements sont enregistrés au compte de résultat sur les lignes « Produits des autres activités » et « Charges des autres activités ».

## **1.e.2 LA SOCIETE DU GROUPE EST LE PRENEUR DU CONTRAT DE LOCATION :**

Les contrats de location conclus par le Groupe sont analysés en contrats de location-financement (crédit-bail et autres) ou en contrats de location simple.

- **Contrats de location-financement :**

Un contrat de location-financement est considéré comme un bien acquis par le preneur et financé par emprunt. L'actif loué est comptabilisé pour sa valeur de marché à l'actif du bilan du preneur ou si celle-ci est inférieure, pour la valeur actualisée des paiements minimaux au titre du contrat de location déterminée au taux d'intérêt implicite du contrat. En contrepartie, une dette financière d'un montant égal à la valeur de marché de l'immobilisation ou à la valeur actualisée des paiements minimaux est constatée au passif du preneur. Le bien est amorti selon la même méthode que celle applicable aux immobilisations détenues pour compte propre, après avoir déduit de son prix d'acquisition l'estimation de sa valeur résiduelle. La durée d'utilisation retenue est la durée de vie utile de l'actif. La dette financière est comptabilisée au coût amorti.

- **Contrats de location simple :**

Le bien n'est pas comptabilisé à l'actif du preneur. Les paiements effectués au titre des contrats de location simple sont enregistrés dans le compte de résultat linéairement sur la période de location.

## **1.f ACTIFS NON COURANTS DETENUS EN VUE DE LA VENTE**

Lorsque le Groupe décide de vendre des actifs non courants, et lorsqu'il est hautement probable que cette vente interviendra dans les douze mois, ces actifs sont présentés séparément au bilan dans le poste « Actifs non courants destinés à être cédés ». Les passifs qui leur sont éventuellement liés sont présentés séparément dans le poste « Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés ».

Dès lors qu'ils sont classés dans cette catégorie, les actifs non courants et groupes d'actifs et de passifs sont évalués au plus bas de leur valeur comptable et de leur juste valeur minorée des coûts de vente.

Les actifs concernés cessent d'être amortis. En cas de perte de valeur constatée sur un actif ou un groupe d'actifs et de passifs, une dépréciation est constatée en résultat. Les pertes de valeur comptabilisées à ce titre sont réversibles.

## **1.g AVANTAGES BENEFICIAINT AU PERSONNEL**

Les avantages consentis au personnel du groupe sont classés en quatre catégories :

- les avantages à court terme tels que les salaires, les congés annuels, l'intéressement, la participation, l'abondement ;
- les avantages à long terme qui comprennent les congés rémunérés et les primes liées à l'ancienneté, certaines rémunérations différées versées en numéraire ;
- les indemnités de fin de contrat de travail ;
- les avantages postérieurs à l'emploi constitués notamment en France par les compléments de retraite bancaire, et les primes de fin de carrière, et à l'étranger par des régimes de retraite portés pour certains d'entre eux par des fonds de pension.

### **• Avantages à court terme**

L'entreprise comptabilise une charge lorsqu'elle a utilisé les services rendus par les membres du personnel en contrepartie des avantages qui leur ont été consentis.

### **• Avantages à long terme**

Les avantages à long terme désignent les avantages, autres que les avantages postérieurs à l'emploi et les indemnités de fin de contrat de travail, qui ne sont pas réglés intégralement dans les douze mois suivant la fin de l'exercice pendant lequel les membres du personnel ont rendu les services correspondants. Sont notamment concernées les rémunérations différées de plus de douze mois versées en numéraire et non indexées sur le cours de l'action BNP Paribas, qui sont provisionnées dans les comptes de l'exercice auquel elles se rapportent.

La méthode d'évaluation actuarielle est similaire à celle qui s'applique aux avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies, mais les écarts actuariels sont comptabilisés immédiatement tout comme l'effet lié à d'éventuelles modifications de régime.

### **• Indemnités de fin de contrat de travail**

Les indemnités de fin de contrat de travail résultent de l'avantage accordé aux membres du personnel lors de la résiliation par le Groupe du contrat de travail avant l'âge légal du départ en retraite ou de la décision de membres du personnel de partir volontairement en échange d'une indemnité. Les indemnités de fin de contrat de travail exigibles plus de douze mois après la date de clôture font l'objet d'une actualisation.

### **• Avantages postérieurs à l'emploi**

Conformément aux principes généralement admis, le Groupe distingue les régimes à cotisations définies et les régimes à prestations définies.

Les régimes qualifiés de « régimes à cotisations définies » ne sont pas représentatifs d'un engagement pour l'entreprise et ne font l'objet d'aucune provision. Le montant des cotisations appelées pendant l'exercice est constaté en charges.

Seuls les régimes qualifiés de « régimes à prestations définies » sont représentatifs d'un engagement à la charge de l'entreprise qui donne lieu à évaluation et provisionnement.

Le classement dans l'une ou l'autre de ces catégories s'appuie sur la substance économique du régime pour déterminer si le Groupe est tenu ou pas, par les clauses d'une convention ou par une obligation implicite, d'assurer les prestations promises aux membres du personnel.

Les avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies font l'objet d'évaluations actuarielles tenant compte d'hypothèses démographiques et financières.

Le montant provisionné de l'engagement est déterminé en utilisant les hypothèses actuarielles retenues par l'entreprise et en appliquant la méthode des unités de crédit projetées. Cette méthode d'évaluation tient compte d'un certain nombre de paramètres tels que des hypothèses démographiques, de départs anticipés, d'augmentations des salaires et de taux d'actualisation et d'inflation. La valeur des actifs éventuels de couverture est ensuite déduite du montant de l'engagement.

Lorsque le montant des actifs de couverture excède la valeur de l'engagement, un actif est comptabilisé s'il est représentatif d'un avantage économique futur pour le Groupe prenant la forme d'une économie de cotisations futures ou d'un remboursement attendu d'une partie des montants versés au régime.

La mesure de l'obligation résultant d'un régime et de la valeur de ses actifs de couverture peut évoluer fortement d'un exercice à l'autre en fonction de changements d'hypothèses actuarielles et entraîner des écarts actuariels. Le Groupe applique la méthodologie dite « du corridor » pour comptabiliser les écarts actuariels sur ces engagements. Cette méthode autorise à ne reconnaître, à partir de l'exercice suivant et de façon étalée sur la durée résiduelle moyenne d'activité des membres du personnel, que la fraction des écarts actuariels qui excède la plus élevée des deux valeurs suivantes : 10 % de la valeur actualisée de l'obligation brute ou 10 % de la valeur de marché des actifs de couverture du régime à la fin de l'exercice précédent.

En date de première application, le Groupe a opté pour l'exception offerte par la norme IFRS 1 permettant de provisionner par prélèvement sur les capitaux propres au 1<sup>er</sup> janvier 2004 l'ensemble des écarts actuariels non encore amortis à cette date.

Les conséquences des modifications de régimes relatives aux services passés sont reconnues en résultat sur la durée d'acquisition complète des droits sur lesquels ont porté lesdites modifications.

La charge annuelle comptabilisée en frais de personnel au titre des régimes à prestations définies est représentative des droits acquis pendant la période par chaque salarié correspondant au coût des services rendus, du coût financier lié à l'actualisation des engagements, du produit attendu des placements, de l'amortissement des écarts actuariels et des coûts des services passés résultant des éventuelles modifications de régimes, ainsi que des conséquences des réductions et des liquidations éventuelles de régimes.

## **1.h PAIEMENT A BASE D' ACTIONS**

BNP Paribas accorde aux salariés du Groupe BNP Paribas Personal Finance des plans d'options de souscription d'actions et des plans d'attribution d'actions gratuites.

L'interprétation IFRIC 11 prescrit de comptabiliser une charge représentative des paiements à base d'actions octroyés par le Groupe BNP Paribas à des membres du personnel de BNP Paribas Personal Finance dans les comptes consolidés du groupe BNP Paribas Personal Finance lorsque cette rémunération est réglée en actions BNP Paribas.

### **• Plans d'attribution d'options de souscription d'actions (stock options) et d'actions gratuites**

La charge afférente aux plans attribués est étalée sur la période d'acquisition des droits dans la mesure où l'obtention de l'avantage est soumise à une condition de présence.

Cette charge, inscrite dans les frais de personnel, dont la contrepartie figure en capitaux propres, est calculée sur la base de la valeur globale du plan, déterminée à la date d'attribution par le Conseil d'administration du Groupe BNP Paribas.

En l'absence de marché pour ces instruments, des modèles financiers de valorisation prenant en compte le cas échéant les conditions de performance relative de l'action BNP Paribas sont utilisés. La charge totale du plan est déterminée en multipliant la valeur unitaire de l'option ou de l'action gratuite attribuée par le nombre estimé d'options ou d'actions gratuites acquises en fin de période d'acquisition des droits compte tenu des conditions de présence des bénéficiaires.

Seules les hypothèses relatives au départ des bénéficiaires et aux conditions de performance qui ne sont pas liées à la valeur du titre BNP Paribas font l'objet d'une réestimation au cours de la période d'acquisition des droits et donnent lieu à un réajustement de la charge.

## **1.i PROVISIONS DE PASSIF**

Les provisions enregistrées au passif du bilan du Groupe, autres que celles relatives aux instruments financiers et aux engagements sociaux, concernent principalement les provisions pour restructuration, pour litiges, pour amendes, pénalités et risques fiscaux.

Une provision est constituée lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre une obligation née d'un événement passé et lorsque le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable. Le montant de cette obligation est actualisé pour déterminer le montant de la provision, dès lors que cette actualisation présente un caractère significatif.

## **1.j IMPOT COURANT ET DIFFERE**

La charge d'impôt sur le bénéfice exigible est déterminée sur la base des règles et taux en vigueur dans chaque pays d'implantation des sociétés du Groupe sur la période à laquelle se rapportent les résultats.

Des impôts différés sont comptabilisés lorsque existent des différences temporelles entre les valeurs comptables des actifs et passifs du bilan et leurs valeurs fiscales.

Des passifs d'impôts différés sont reconnus pour toutes les différences temporelles taxables à l'exception:

- des différences temporelles taxables générées par la comptabilisation initiale d'un écart d'acquisition ;
- des différences temporelles taxables relatives aux investissements dans des entreprises sous contrôle exclusif et contrôle conjoint, dans la mesure où le Groupe est capable de contrôler la date à laquelle la différence temporelle s'inversera et qu'il est probable que cette différence temporelle ne s'inversera pas dans un avenir prévisible.

Des actifs d'impôts différés sont constatés pour toutes les différences temporelles déductibles et les pertes fiscales reportables dans la mesure où il est probable que l'entité concernée disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces différences temporelles et ces pertes fiscales pourront être imputées.

Les impôts différés actifs et passifs sont évalués selon la méthode du report variable au taux d'impôt dont l'application est présumée sur la période au cours de laquelle l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôt et réglementations fiscales qui ont été adoptés ou le seront avant la date de clôture de la période. Ils ne font pas l'objet d'une actualisation.

Les impôts différés actifs ou passifs sont compensés quand ils trouvent leur origine au sein d'un même groupe fiscal, relèvent de la même autorité fiscale, et lorsque existe un droit légal de compensation.

Les impôts exigibles et différés sont comptabilisés comme un produit ou une charge d'impôt dans le compte de résultat, à l'exception de ceux afférents aux gains et pertes latents sur les actifs disponibles à la vente et aux variations de valeur des instruments dérivés désignés en couverture de résultats futurs, pour lesquels les impôts différés correspondants sont imputés sur les capitaux propres.

Les crédits d'impôt sur revenus de créances et de portefeuilles titres, lorsqu'ils sont effectivement utilisés en règlement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice, sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits auxquels ils se rattachent. La charge d'impôt correspondante est maintenue dans la rubrique « Impôt sur les bénéfices » du compte de résultat.

## **1.k TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE**

Le solde des comptes de trésorerie et assimilés est constitué des soldes nets des comptes de caisse, banques centrales, CCP ainsi que les soldes nets des prêts et emprunts à vue auprès des établissements de crédit.

Les variations de la trésorerie générée par l'activité opérationnelle enregistrent les flux de trésorerie générés par les activités du groupe, y compris ceux relatifs aux immeubles de placement, aux actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance et titres de créances négociables.

Les variations de la trésorerie liées aux opérations d'investissement résultent des flux de trésorerie liés aux acquisitions et aux cessions de filiales, entreprises associées ou coentreprises consolidées ainsi que ceux liés aux acquisitions et aux cessions d'immobilisations, hors immeubles de placement et immeubles donnés en location simple.

Les variations de la trésorerie liées aux opérations de financement comprennent les encaissements et décaissements provenant des opérations avec les actionnaires et les flux liés aux dettes subordonnées et obligataires, et dettes représentées par un titre (hors titres de créances négociables).

## **1.1 UTILISATION D'ESTIMATIONS DANS LA PREPARATION DES ETATS FINANCIERS**

La préparation des Etats Financiers du Groupe exige des responsables des métiers et des fonctions la formulation d'hypothèses et la réalisation d'estimations qui se traduisent dans la détermination des produits et des charges du compte de résultat comme dans l'évaluation des actifs et passifs du bilan et dans la confection des notes annexes qui leur sont relatives. Cet exercice suppose que les gestionnaires fassent appel à l'exercice de leur jugement et utilisent les informations disponibles à la date d'élaboration des Etats Financiers pour procéder aux estimations nécessaires. Les résultats futurs définitifs des opérations pour lesquelles les gestionnaires ont recouru à des estimations peuvent à l'évidence s'avérer sensiblement différents de celles-ci notamment en fonction de conditions de marché différentes et avoir un effet significatif sur les Etats Financiers.

Ainsi est-ce en particulier le cas :

- des dépréciations opérées pour couvrir les risques de crédit inhérents aux activités d'intermédiation bancaire ;
- du calcul de la valeur de marché des instruments financiers non cotés classés en « Actifs disponibles à la vente » ou en « Instruments financiers en valeur de marché par résultat » à l'actif ou au passif, et plus généralement du calcul des valeurs de marché des instruments financiers pour lesquels cette information doit être portée dans les notes annexes aux Etats Financiers ;
- des dépréciations d'actifs financiers à revenu variable classés dans la catégorie « disponibles à la vente » ;
- des tests de dépréciation effectués sur les actifs incorporels ;
- de la pertinence de la qualification de certaines couvertures de résultat par des instruments financiers dérivés et de la mesure de l'efficacité des stratégies de couverture ;
- de l'estimation de la valeur résiduelle des actifs faisant l'objet d'opérations de location-financement ou de location simple et plus généralement des actifs amortis déduction faite de leur valeur résiduelle estimée ;
- de la détermination des provisions destinées à couvrir les risques de pertes et charges.

## 2. NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT DU PREMIER SEMESTRE 2012

### 2.a MARGE D'INTERETS

Le Groupe BNP Paribas Personal Finance présente sous les rubriques « Intérêts et produits assimilés » et « Intérêts et charges assimilées » la rémunération déterminée selon la méthode du taux d'intérêt effectif (intérêts, commissions et frais) des instruments financiers évalués au coût amorti, ainsi que la rémunération des instruments financiers en valeur de marché qui ne répondent pas à la définition d'un instrument dérivé. La variation de valeur calculée hors intérêts courus sur ces instruments financiers en valeur de marché par résultat est comptabilisée sous la rubrique « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

Les produits et charges d'intérêts sur les dérivés de couverture de valeur de marché sont présentés avec les revenus des éléments dont ils contribuent à la couverture des risques. De même, les produits et charges d'intérêts sur les dérivés de couverture économique des opérations désignées en valeur de marché par résultat sont rattachés aux rubriques qui enregistrent les intérêts de ces opérations.

En millions d'euros	1er semestre 2012			1er semestre 2011		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
<b>Opérations avec la clientèle</b>	2 740	(16)	2 724	2 814	(25)	2 789
Comptes et prêts / emprunts	2 712	(15)	2 697	2 780	(23)	2 757
Opérations de location-financement	28	(1)	27	33	(1)	32
<b>Opérations interbancaires</b>	244	(1 137)	(893)	259	(1 154)	(895)
Comptes et prêts / emprunts	244	(1 131)	(887)	259	(1 145)	(886)
Opérations de pensions	-	(6)	(6)	-	(9)	(9)
<b>Emprunts émis par le groupe</b>	-	(84)	(84)	-	(74)	(74)
<b>Instruments de couverture de résultats futurs</b>	11	(33)	(22)	27	(37)	(10)
<b>Instruments de couverture des portefeuilles couverts en taux</b>	-	(28)	(28)	(20)	(1)	(21)
<b>Actifs disponibles à la vente</b>	17	-	17	21	-	21
<b>Total des produits et charges d'intérêts ou assimilés</b>	<b>3 012</b>	<b>(1 298)</b>	<b>1 714</b>	<b>3 101</b>	<b>(1 291)</b>	<b>1 810</b>

## 2.b COMMISSIONS

Les produits et charges de commissions liés pour les premiers aux actifs financiers et pour les seconds aux passifs financiers qui ne sont pas évalués à la valeur de marché par résultat se sont élevés respectivement à 134 millions et 45 millions d'euros pour le premier semestre 2012 contre un produit de 135 millions d'euros et une charge de 40 millions d'euros pour le premier semestre 2011.

## 2.c PRODUITS ET CHARGES DES AUTRES ACTIVITES

En millions d'euros	1er semestre 2012			1er semestre 2011		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Produits nets des immobilisations en location simple	-	-	-	12	(10)	2
Autres produits	71	(48)	23	83	(40)	43
<b>Total net des produits et charges des autres activités</b>	<b>71</b>	<b>(48)</b>	<b>23</b>	<b>95</b>	<b>(50)</b>	<b>45</b>

## 2.d COUT DU RISQUE

Le coût du risque recouvre la charge des dépréciations constituées au titre du risque de crédit inhérent à l'activité d'intermédiation du Groupe.

- Coût du risque de la période

### Coût du risque de la période

En millions d'euros	1er semestre 2012	1er semestre 2011
Dotations nettes aux dépréciations	(608)	(700)
Récupérations sur créances amorties	30	26
Créances irrécouvrables non couvertes par des dépréciations	(89)	(127)
<b>Total du coût du risque de la période</b>	<b>(667)</b>	<b>(801)</b>

### Coût du risque de la période par nature d'actifs

En millions d'euros	1er semestre 2012	1er semestre 2011
Prêts et créances sur les établissements de crédit	5	-
Prêts et créances sur la clientèle	(653)	(800)
Autres actifs	(2)	(1)
Engagements par signature et divers	(17)	-
<b>Total du coût du risque de la période</b>	<b>(667)</b>	<b>(801)</b>

## 2.e IMPOT SUR LES BENEFICES

En millions d'euros	1er semestre 2012	1er semestre 2011
Charge des impôts courants	(172)	(160)
Produit (ou charge) nette des impôts différés	8	(26)
<b>Charge nette de l'impôt sur les bénéfices</b>	<b>(164)</b>	<b>(186)</b>

### 3. INFORMATIONS SECTORIELLES

Le groupe BNP Paribas Personal Finance se définit depuis sa création en 2008 avec le rapprochement du crédit à la consommation (Cetelem), du crédit immobilier (UCB et BNP Paribas Invest Immo) et du regroupement de crédits (MRC), comme un secteur unique d'activité correspondant au Métier de financement des particuliers, tous produits de crédits et tous canaux confondus.

En conséquence, il n'a pas été identifié de secteurs d'activité distincts dans les informations présentées ci après. Ces informations sont communiquées à titre de complément d'analyse de l'activité de BNP Paribas Personal Finance et de sa répartition par zone géographique.

#### - Produit net bancaire par zone géographique

En millions d'euros	1er semestre 2012	1er semestre 2011
France <sup>(1)</sup>	984	1 186
Autres pays européens	1 023	990
Amériques	160	173
Autres pays	10	26
<b>Total Groupe</b>	<b>2 177</b>	<b>2 375</b>

#### - Coût du risque par zone géographique

En millions d'euros	1er semestre 2012	1er semestre 2011
France <sup>(1)</sup>	(232)	(339)
Autres pays européens	(382)	(372)
Amériques	(52)	(87)
Autres pays	(1)	(3)
<b>Total Groupe</b>	<b>(667)</b>	<b>(801)</b>

<sup>(1)</sup> Y compris le palier LaSer dans sa totalité

## 4. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

### 4.a EVOLUTION DU CAPITAL

- Opérations réalisées sur le capital

Au 30 juin 2012, le capital de BNP Paribas Personal Finance est constitué de 64 746 568 actions de 7 euros de nominal entièrement libérées (64 746 568 actions au 31 décembre 2011). Aucune nouvelle action n'a été émise sur le premier semestre 2012.

- Preferred shares et Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée (TSSDI)
  - Preferred shares émises par les filiales étrangères du Groupe

Le sous-groupe LaSer-Cofinoga, consolidé par intégration proportionnelle, a procédé en 2003 et 2004 à trois émissions d'actions de préférence, sans échéance et sans droit de vote, par l'intermédiaire de structures dédiées de droit anglais contrôlées de façon exclusive par ce sous-groupe. Les actions donnent droit pendant 10 ans à un dividende prioritaire non cumulatif, à taux fixe pour celles émises en 2003 ou indexé pour celles émises en 2004. A l'issue de cette période de 10 ans, les actions pourront être remboursées au pair à l'initiative de l'émetteur à chaque fin de trimestre anniversaire du coupon, la rémunération de l'émission réalisée en 2003 devenant alors indexée sur l'Euribor.

#### *Actions de préférence émises par les filiales du Groupe*

Emetteur	Date d'émission	Devise	Montant	Taux et durée avant la première date de call		Taux après la première date de call
Cofinoga Funding I LP	mars 2003	EUR	100 millions <sup>(1)</sup>	6,820%	10 ans	Euribor 3 mois + 3,75%
Cofinoga Funding II LP	janvier et mai 2004	EUR	80 millions <sup>(1)</sup>	TEC 10 <sup>(2)</sup> + 1,35%	10 ans	TEC 10 <sup>(2)</sup> + 1,35%

<sup>(1)</sup> avant application du pourcentage d'intégration proportionnelle

<sup>(2)</sup> TEC 10 est l'indice quotidien des rendements des emprunts d'Etat à long terme correspondant au taux de rendement actuariel d'une obligation du Trésor fictive dont la durée serait de dix ans.

Les capitaux souscrits par le biais de ces émissions ainsi que la rémunération versée aux porteurs des titres correspondants sont repris dans la rubrique « Intérêts minoritaires » au bilan.

## 4.b PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Dénomination	Pays	Mouvement de périmètre	Méthode	% contrôle	% intérêt
<b>Société consolidante</b>					
BNP Paribas Personal Finance	France				
<b>Sociétés consolidées</b>					
Axa Banque Financement	France		ME	35,00%	35,00%
Banco BGN SA	Brésil		IG	100,00%	100,00%
Banco BNP Paribas Personal Finance SA	Portugal		IG	100,00%	100,00%
Banco Cetelem Argentina	Argentine		IG	100,00%	100,00%
Banco Cetelem SA	Espagne		IG	100,00%	100,00%
Banque Marocaine du Commerce et de l'Industrie Crédit Conso	Maroc	30/06/2011 Fusion 31/12/2010			
			IP	49,00%	39,23%
Banque Marocaine du Commerce et de l'Industrie Crédit Conso (ex- Cetelem Maroc)	Maroc	31/12/2011 Cession 30/06/2011 Dilution 31/12/2010			
			IG	74,53%	74,53%
			IG	80,05%	80,05%
Banco de Servicios Financieros SA	Argentine	30/06/2012	ME	39,92%	39,92%
		30/06/2011	ME	39,92%	39,92%
BGN Mercantil E Servicos Limitada	Brésil	30/06/2012	ME	1	100,00%
		30/06/2012	IG	100,00%	100,00%
Bieffe 5 SpA	Italie	30/06/2011	IG	100,00%	100,00%
		31/12/2010	IG	100,00%	75,00%
BNP Paribas Personal Finance EAD	Bulgarie		IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Personal Finance BV	Pays-Bas		IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Personal Finance SA de CV	Mexique		IG	100,00%	100,00%
Cafineo	France		IG	50,99%	50,78%
Carrefour Banque	France		ME	39,17%	39,17%
Carrefour Promotora de Vendas e Participações (CPVP) Limitada	Brésil	30/06/2012 Cession 30/06/2011			
			ME	40,00%	40,00%
Cetelem Algérie	Algérie	30/06/2012 < seuils 30/06/2011			
			ME	1	100,00%
			IG	100,00%	100,00%
Cetelem America	Brésil		IG	100,00%	100,00%
Cetelem Benelux BV	Pays-Bas	30/06/2012 Liquidation 30/06/2011			
			IG	100,00%	100,00%
Cetelem Brésil	Brésil		IG	100,00%	100,00%
Cetelem CR	République Tchèque		IG	100,00%	100,00%
Cetelem IFN SA	Roumanie		IG	100,00%	100,00%
Cetelem Latin America Holding Participações Ltda	Brésil		IG	100,00%	100,00%
Cetelem Slovensko	Slovaquie		IG	100,00%	100,00%
Cetelem Thaïlande	Thaïlande	30/06/2011 Cession 31/12/2010			
			IG	100,00%	100,00%
CMV Médiforce	France		IG	80,00%	80,00%
Cofica Bail	France		IG	100,00%	100,00%
Cofiparc SNC	France	30/06/2011 Cession 31/12/2010			
			IP	49,00%	49,00%

1 - Entités faisant l'objet d'une consolidation simplifiée par mise en équivalence en raison de leur caractère peu significatif.

Dénomination	Pays	Mouvement de périmètre	Méthode	% contrôle	% intérêt	
Cofiplan	France		IG	99,99%	99,99%	
Commerz Finanz GmbH	Allemagne		IG	50,10%	50,10%	
Cosimo	France	30/06/2012	IG	100,00%	100,00%	
		30/06/2011	Franchissement de seuils	IG	100,00%	100,00%
Credirama SPA	Italie	30/06/2012	ME 1	51,00%	51,00%	
		30/06/2011	Acquisition complémentaire & < seuils	ME 1	51,00%	51,00%
		31/12/2010	IG	51,00%	38,25%	
Credisson Holding Ltd.	Chypre	30/06/2012	< seuils			
		30/06/2011	IG	100,00%	100,00%	
Crédit Moderne Antilles Guyane	France		IG	100,00%	100,00%	
Crédit Moderne Océan Indien	France		IG	97,81%	97,81%	
Direct Services	Bulgarie		IG	100,00%	100,00%	
Domofinance SA	France		IG	55,00%	55,00%	
Effico	France		IG	99,96%	99,96%	
Effico Iberia	Espagne		IG	100,00%	100,00%	
Effico Portugal	Portugal		ME 1	100,00%	100,00%	
Eurocredito	Espagne		IG	100,00%	100,00%	
Facet	France		IG	100,00%	100,00%	
Fidem	France		IG	51,00%	51,00%	
Fimestic Expansion SA	Espagne		IG	100,00%	100,00%	
Findomestic Banca SpA	Italie	30/06/2012	IG	100,00%	100,00%	
		30/06/2011	Acquisition complémentaire	IG	100,00%	100,00%
		31/12/2010	IG	75,00%	75,00%	
Findomestic Banka a.d	Serbie	30/06/2012	IG	100,00%	100,00%	
		30/06/2011	Acquisition complémentaire	IG	100,00%	100,00%
		31/12/2010	IG	100,00%	75,00%	
LaSer - Cofinoga (Groupe)	France		IP	50,00%	50,00%	
Loisirs Finance	France		IG	51,00%	51,00%	
Magyar Cetelem Bank Zrt	Hongrie		IG	100,00%	100,00%	
Natixis Financement	France		ME	33,00%	33,00%	
Norrsken Finance	France		IG	51,00%	51,00%	
Prestacomer SA de CV	Mexique		IG	100,00%	100,00%	
Prêts et Services SAS	France		IG	99,00%	99,00%	
Projeo	France		IG	51,00%	51,00%	
Servicios Financieros Carrefour EFC	Espagne		ME	37,28%	39,94%	
Submarino Finance Promotora de Credito Limitada	Bésil		IP	50,00%	50,00%	
Sundaram Home Finance Ltd.	Inde	30/06/2012	ME 1	49,90%	49,90%	
		30/06/2011	< seuils	ME 1	49,90%	49,90%
		31/12/2010	IP	49,90%	49,90%	
TEB Tuketici Finansman AS	Turquie	30/06/2012	IG	85,58%	85,58%	
		31/12/2011	Acquisition complémentaire	IG	85,58%	85,58%
		30/06/2011	Acquisition complémentaire	IG	83,77%	83,77%
		31/12/2010	IG	80,00%	80,00%	
UCB Ingatlanhitel RT	Hongrie		IG	100,00%	100,00%	
UCB Suisse	Suisse		IG	100,00%	100,00%	
Union de Creditos Inmobiliarios - UCI (Groupe)	Espagne		IP	40,00%	40,00%	

1 - Entités faisant l'objet d'une consolidation simplifiée par mise en équivalence en raison de leur caractère peu significatif.

Dénomination	Pays	Mouvement de périmètre	Méthode	% contrôle	% intérêt
<b>Structures Ad Hoc</b>					
Autonoria 2012-1	France	30/06/2012 Création	IG		
Domos 2011 - A et B	France	30/06/2012	IG		
		31/12/2011 Création	IG		
FCC Retail ABS Finance - Noria 2008	France		IG		
FCC Retail ABS Finance - Noria 2009	France		IG		
FCC Domos 2008	France		IG		
FCC Master Domos	France		IG		
FCC Master Domos 5	France	30/06/2011 Liquidation			
		31/12/2010	IG		
FCC U.C.I 5 -18	Espagne		IP		
FCC U.C.I 19	Espagne	30/06/2011 Liquidation			
		31/12/2010	IP		
Fundo de Investimento EM Direitos Creditorios BGN Life	Brésil		IG		
Fundo de Investimento EM Direitos Creditorios BGN Premium	Brésil	30/06/2012 Liquidation			
		30/06/2011	IG		
Phedina Hypotheken 2010 BV	Pays-Bas		IG		
Phedina Hypotheken 2011-I BV	Pays-Bas	30/06/2012	IG		
		30/06/2011 Création	IG		
Viola Finanza SRL	Italie		IG		

1 - Entités faisant l'objet d'une consolidation simplifiée par mise en équivalence en raison de leur caractère peu significatif.

#### **4.c VARIATION DE LA PART DU GROUPE ET DES ACTIONNAIRES MINORITAIRES DANS LE CAPITAL ET LES RESERVES**

**Aucune opération n'a modifié la part des actionnaires minoritaires dans le capital et les réserves au cours du premier semestre 2012.**

Dans le cadre de l'acquisition de certaines entités, le Groupe a consenti à des actionnaires minoritaires des options de vente de leur participation à un prix déterminé.

La valeur totale de ces engagements, comptabilisés en diminution des capitaux propres, s'élève à 105 millions d'euros au 30 juin 2012 contre 103 millions d'euros au 31 décembre 2011.

# **BNP Paribas Personal Finance**

## **Rapport des Commissaires aux Comptes sur l'information financière semestrielle**

Période du 01 janvier au 30 juin 2012

DELOITTE & ASSOCIES

MAZARS

## **DELOITTE & ASSOCIES**

SIEGE SOCIAL : 185, AVENUE CHARLES DE GAULLE - 92 524 NEUILLY-SUR-SEINE CEDEX  
TEL : +33 (0) 1 40 88 28 00 – FAX : + 33 (0) 1 40 88 28 28

SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES  
CAPITAL DE 1 723 040 € - RCS NANTERRE 572 028 041

## **MAZARS**

SIEGE SOCIAL : 61, RUE HENRI REGNAULT – 92 400 COURBEVOIE  
TEL : +33 (0) 1 49 97 60 00 – FAX : +33 (0) 1 49 97 60 01

SOCIETE ANONYME D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES  
CAPITAL DE 8 320 000 EUROS – RCS NANTERRE B 784 824 153

# **BNP Paribas Personal Finance**

Siège Social : 1, boulevard Haussmann – 75009 Paris  
Société Anonyme au capital de 453 225 976€  
N° Siret : 5420970204319

## **Rapport des Commissaires aux Comptes sur l'information financière semestrielle**

Période du 01 janvier au 30 juin 2012

DELOITTE & ASSOCIES

MAZARS

## **Rapport des Commissaires aux Comptes sur l'information financière semestrielle**

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale et en application de l'article L. 451-1-2 III du Code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes semestriels consolidés condensés de BNP Paribas Personal Finance, relatifs à la période du 1er janvier au 30 juin 2012, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Ces comptes semestriels consolidés condensés ont été établis sous la responsabilité du Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

### **I. Conclusion sur les comptes**

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives, obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité des comptes semestriels consolidés condensés avec la norme IAS 34 – norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne relative à l'information financière intermédiaire.

## **II. Vérification spécifique**

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes semestriels consolidés condensés sur lesquels a porté notre examen limité.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels consolidés condensés.

*Fait à Neuilly-Sur-Seine et Courbevoie, le 30 août 2012*

Les commissaires aux comptes

Deloitte & Associés

Mazars

Damien LEURENT

Anne VEAUTE

## **ATTESTATION DU RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL**

Dûment habilité par délégation de M. Thierry LABORDE, Directeur Général de BNP PARIBAS PERSONAL FINANCE, en date du 18 avril 2012, j'atteste, à ma connaissance, que les comptes pour le semestre écoulé sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de BNP PARIBAS PERSONAL FINANCE et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport semestriel d'activité ci-joint présente un tableau fidèle des événements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice, de leur incidence sur les comptes ainsi qu'une description des principaux risques et des principales incertitudes pour les six mois restants de l'exercice.

Fait à Levallois

Le 30 août 2012

Xavier ANTIGLIO

Directeur Financier